

Les étapes clés dans la vie d'un bâtiment

Tableau récapitulatif des étapes clés dans la vie d'un établissement recevant du public

	Etapes clés	Seuil de déclenchement des campagnes de mesures			Campagnes de mesures des polluants (art R 221-30 du code de l'environnement, alinéa 1)	Délais
		Etablissement scolaires de 7 classes maximum	Etablissement scolaires de 8 à 12 classes maximum	Etablissement scolaires de 13 classes et plus		
GROS TRAVAUX (neuf / réhabilitation)	Livraison – bâtiment neuf	Pas de seuil			Campagne complète des 3 polluants en présence des occupants, réalisée par un organisme accrédité LAB REF 30	1ère série au plus tard 1 mois après la réception des travaux. La 2nde série pour le formaldéhyde et le benzène est effectuée au plus tard 4 à 6 mois après le 1er prélèvement. L'une de 2 séries, ainsi que la mesure du CO2, doit être exécutée en période de chauffage.
	Livraison – extension neuve sur un bâtiment existant	Pas de seuil			Campagne complète des 3 polluants en présence des occupants, réalisée par un organisme accrédité LAB REF 30	1ère série au plus tard 1 mois après la réception des travaux. La 2nde série pour le formaldéhyde et le benzène est effectuée au plus tard 4 à 6 mois après le 1er prélèvement. L'une de 2 séries, ainsi que la mesure du CO2, doit être exécutée en période de chauffage.
	Livraison – rénovation lourde ou rénovation énergétique	Pas de seuil			Campagne complète des 3 polluants en présence des occupants, réalisée par un organisme accrédité LAB REF 30	1ère série au plus tard 1 mois après la réception des travaux. La 2nde série pour le formaldéhyde et le benzène est effectuée au plus tard 4 à 6 mois après le 1er prélèvement. L'une de 2 séries, ainsi que la mesure du CO2, doit être exécutée en période de chauffage.
PETITS ET MOYENS TRAVAUX	Changement/ajout/suppression du système de ventilation	75 %	50 %	25 %	Campagne complète des 3 polluants en présence des occupants, réalisée par un organisme accrédité LAB REF 30	1ère série au plus tard 1 mois après la réception des travaux. La 2nde série pour le formaldéhyde et le benzène est effectuée au plus tard 4 à 6 mois après le 1er prélèvement. L'une de 2 séries, ainsi que la mesure du CO2, doit être exécutée en période de chauffage.
	Changement de fenêtres/portes fenêtres/portes donnant sur l'extérieur	75 %	50 %	25 %	Campagne complète des 3 polluants en présence des occupants, réalisée par un organisme accrédité LAB REF 30	1ère série au plus tard 1 mois après la réception des travaux. La 2nde série pour le formaldéhyde et le benzène est effectuée au plus tard 4 à 6 mois après le 1er prélèvement. L'une de 2 séries, ainsi que la mesure du CO2, doit être exécutée en période de chauffage.

	Etapas clés	Seuil de déclenchement des campagnes de mesures			Campagnes de mesures des polluants (art R 221-30 du code de l'environnement, alinéa 1)	Délais
		Etablissem scolaires de 7 classes maximum	Etablissem scolaires de 8 à 12 classes maximum	Etablissem scolaires de 13 classes et plus		
PETITS ET MOYENS TRAVAUX	Changement du revêtement de sol	75 %	50 %	25 %	Campagne par elle, mesure du formaldéhyde en présence des occupants, réalisée par un organisme accrédité LAB REF 30	1ère série au plus tard 1 mois après la réception des travaux. 2nde série effectuée au plus tard 4 à 6 mois après le 1er prélèvement. L'une de 2 séries doit être exécutée en période de chauffage.
	Travaux sur les parois intérieures	75 %	50 %	25 %	Campagne par elle : formaldéhyde + CO2 en cas d'impact sur les conditions de renouvellement d'air, réalisé par un organisme accrédité LAB REF 30	1ère série au plus tard 1 mois après la réception des travaux. 2nde série pour le formaldéhyde effectuée au plus tard 4 à 6 mois après le 1er prélèvement. L'une de 2 séries, ainsi que la mesure de CO2, doit être exécutée en période de chauffage.
	Changement du plafond/faux plafond	75 %	50 %	25 %	Campagne par elle : formaldéhyde + CO2 en cas d'impact sur les conditions de renouvellement d'air, réalisé par un organisme accrédité LAB REF 30	1ère série au plus tard 1 mois après la réception des travaux. 2nde série pour le formaldéhyde effectuée au plus tard 4 à 6 mois après le 1er prélèvement. L'une de 2 séries, ainsi que la mesure de CO2, doit être exécutée en période de chauffage.
ACTIONS SUR LES LOCAUX	Changement de la disposition des salles (cloisons intérieures)	75 %	50 %	25 %	Campagne par elle : formaldéhyde + CO2 en cas d'impact sur les conditions de renouvellement d'air, réalisé par un organisme accrédité LAB REF 30	1ère série au plus tard 1 mois après la réception des travaux. 2nde série pour le formaldéhyde effectuée au plus tard 4 à 6 mois après le 1er prélèvement. L'une de 2 séries, ainsi que la mesure de CO2, doit être exécutée en période de chauffage.
	Changement pérenne de l'effectif d'occupa on avec un effectif supérieur à 1,5 fois l'effectif théorique de la pièce	Pas de seuil			Campagne par elle : CO2 (dioxyde de carbone), en présence des occupants, réalisé par l'établissement	La campagne de mesure du CO2 doit être réalisée durant la période de chauffe suivant le changement
	Changement pérenne d'activité susceptible d'accroître les concentrations en dioxyde de carbone	Pas de seuil			Campagne par elle : CO2 (dioxyde de carbone), en présence des occupants, réalisé par l'établissement	La campagne de mesure du CO2 doit être réalisée durant la période de chauffe suivant le changement

Seuils à ne pas dépasser

Polluant	Sources	Valeur limite de niveau 1	Actions correctives pour revenir en-dessous du seuil	Valeur pour laquelle le préfet du département est informé
Formaldéhyde	Matériaux de construction et de décoration, panneaux de particules, peintures, produits phytosanitaires, etc.	Concentration supérieure à 30 µg	- Choix de matériaux peu émissifs (A+ si possible, sinon A) - Sur-ventiler avant l'arrivée du public - Vérifier la ventilation (dimensionnement et fonctionnement) - Déballer et nettoyer le mobilier avant sa mise en place - Refaire une campagne de prélèvement pour attester du passage en-dessous du seuil	Concentration supérieure à 100 µg
Benzène	Combustion, fumées	Concentration supérieure à 10 µg	- Vérifier la ventilation (dimensionnement et fonctionnement) - Éviter le stockage d'hydrocarbures contigu aux pièces recevant du public - Refaire une campagne de prélèvement pour attester du passage en-dessous du seuil.	Concentration supérieure à 10 µg
Dioxyde de Carbone		Indice de confinement 5	- Sur-ventiler avant l'arrivée du public - Vérifier la ventilation (dimensionnement et fonctionnement) - Refaire une campagne de prélèvement pour attester du passage en-dessous du seuil.	

Les pièces à investiguer dans les zones concernées par la ou les étapes clés

Les pièces concernées par l'échantillonnage :	Les pièces exclues de l'échantillonnage :
▪ Les classes ordinaires ▪ Les classes spécialisées (SVT, physique-chimie, arts plastiques, musique, travaux pratiques) ▪ Les salles d'informatique, CDI, bibliothèques ▪ Les salles de motricité, de garderie, de sieste ▪ Les salles de restauration ▪ Les internats ▪ Les gymnases et salles de sports.	▪ Les locaux techniques ▪ Les cuisines ▪ Les sanitaires ▪ Les bureaux administratifs ▪ Les circulations horizontales et verticales.

L'établissement comporte **moins de 6 pièces** soumises à la réglementation

La campagne est réalisée dans l'ensemble des pièces

ou

L'établissement comporte **6 pièces ou plus** soumises à la réglementation

L'évaluation est réalisée sur un échantillon représentatif de pièces, correspondant à 50 % minimum des pièces de l'établissement avec **un minimum de 5 pièces et un maximum de 20 pièces**

Ces pièces doivent représenter au mieux les différentes zones du bâtiment en étant :

- Réparties dans les différents bâtiments et dans les différents étages
- Choies en fonction : De la configuration des bâtiments (isolation, exposition ou autres paramètres pouvant influencer la qualité de l'air intérieur) - De la période de construction - Des travaux effectués susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'air intérieur - De la présence ou non d'ouvrants donnant sur l'extérieur - Des activités et occupations susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'air intérieur - Des moyens d'aération (usage des ouvrants, recommandations) - Le cas échéant du type de ventilation mécanique.